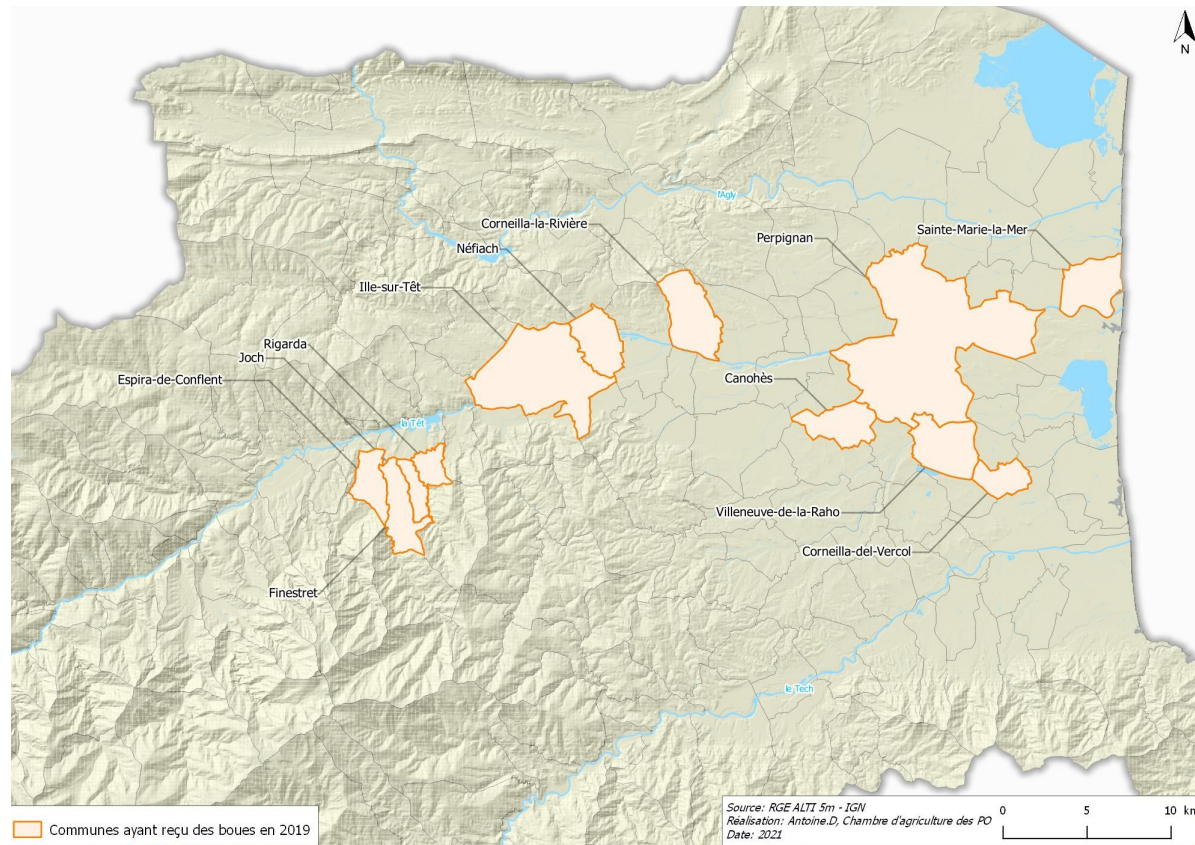


Actualités MESE 66

Bilan 2019 de la filière boues dans les Pyrénées-Orientales :

- 363 t de MS de boues épandues issues de 4 stations d'épuration
- sur 185 ha de céréales/prairies, soit 12 communes et 3 agriculteurs
- soit 0,2 % de la SAU des P.O.



Cartographie des communes concernées par les épandages de boues urbaines en 2019

Source : bilans agronomiques 2020

Votre interlocutrice MESE 66 :

Estelle GORIUS
04 68 35 97 67

e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages

Bulletin d'informations - Printemps 2021

L'actualité

Dans ce numéro :

- Les étapes d'un chantier d'épandage
- Les étapes réglementaires
- L'actualité départementale

Les épandages de boues en période de crise sanitaire COVID-19

A la suite d'un avis de l'ANSES sur un risque de présence du virus dans les boues des stations urbaines, le gouvernement a mis en place des mesures exceptionnelles impactant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. Les nouvelles règles applicables ont été officialisées par l'arrêté du 30 avril 2020. Par mesure de précaution, **l'épandage de boues non hygiénisées produites pendant la pandémie est interdit.**

Seules les boues « hygiénisées », c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un traitement par hygiénisation qui réduit à un niveau non

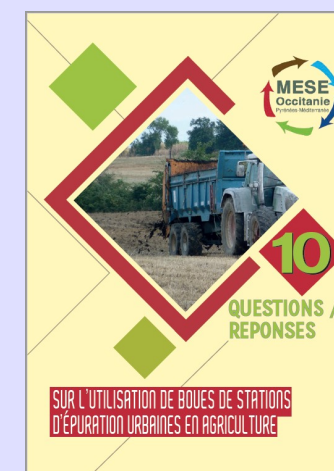
déTECTABLE les agents pathogènes présents dans les boues (chaulage, compostage, séchage thermique) peuvent être épandues (sous réserve du respect des conditions d'hygiénisation). En outre, un suivi renforcé doit être réalisé.

Des recherches sont en cours afin de compléter les connaissances sur l'efficacité des traitements des boues en ce qui concerne l'abatement du virus. De nouvelles mesures devraient être prises à la lumière des résultats de ces recherches.

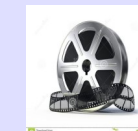
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre MESE départementale.

Nouveautés du Réseau des MESE Occitanie

Les MESE s'emploient à communiquer sur les épandages et sensibilisent un large public aux pratiques de la valorisation agricole des boues urbaines. Deux documents à destination du grand public ont été réalisés cette année :



Le livret « 10 questions réponses sur l'utilisation des boues de stations d'épuration » aide à mieux comprendre les enjeux de la filière boues en répondant aux principales interrogations que le grand public peut avoir sur le sujet.



PAS DE TABOU SUR LES BOUES

Quand les agriculteurs recyclent nos boues

Une vidéo de 9 minutes pour aborder la valorisation agricole des boues urbaines avec les intervenants de la filière.

Ces documents sont disponibles sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie.

Du plan d'épandage au suivi des chantiers d'épandages

Un chantier se déroule en 4 temps

1 - Curage ou extraction des boues dans la station



Curage de lagunes



Pompage d'un silo de stockage



Curage de filtres à sable plantés de roseaux



Curage d'un géotube

2 - Transport des boues jusqu'à la parcelle

Le prestataire est vigilant au choix du matériel d'épandage. Il veille notamment à l'étanchéité des bennes de transport dans l'objectif de réduire au maximum les nuisances.

3 - Epandages des boues



Epandeur à fumier



Tonne à lisier

4 - Enfouissement des boues

Sur sol nu, les boues doivent être enfouies dans un délai de quarante-huit heures à l'aide d'un matériel adapté.

Ce qu'il faut savoir

Les périodes d'épandages sont très réduites, elles dépendent à la fois des contraintes :

- liées au **fonctionnement des stations d'épuration** et de leur **capacité de stockage des boues**,
- **Météorologiques** (épandage sur sol ressuyé et absence de vent),
- **Techniques des prestataires** nombreux chantiers à organiser sur une période restreinte et disponibilité du matériel),
- Liées aux **périodes des besoins des cultures**,
- Réglementaires de certains secteurs ou zonages (exemple : zones vulnérables Nitrates).

Attention à ne pas négliger les étapes administratives et réglementaires à respecter avant et après les chantiers d'épandage. Les épandages de boues urbaines sont soumis à un encadrement réglementaire strict.

Pour rappel, les principales étapes administratives des épandages sont les suivantes :

- ♦ **L'Étude Préalable à l'Épandage (EPE)**: validant le périmètre épandable est la première étape dans la vie du plan d'épandage.
- ♦ Juste avant chaque campagne, il faut prévoir un **Programme Prévisionnel d'Épandage (PPE)**.
- ♦ Ensuite, il faut assurer un suivi post épandage dans le cadre d'un **bilan agronomique (BA)**.

Ces deux documents sont à transmettre à la DDT(M).



Les outils de la MESE sont toujours à votre disposition et notamment les guides méthodologiques pour la réalisation de l'Étude Préalable d'Épandage, du Bilan Agronomique et du Programme Prévisionnel.

Le réseau régional des MESE d'Occitanie a créé une série de documents d'aide pour les collectivités, bureaux d'études et agriculteurs concernés par la valorisation agricole des boues de stations d'épurations.

Disponible sur la [page internet du Réseau des MESE Occitanie](#) ou auprès de votre MESE départementale.

